

Réforme du Sénat

J'appuie vivement la recommandation du comité de la constitution qui voudrait que le nombre de sénateurs des provinces de l'Ouest soit doublé et passe de 24 à 48; 12 nommés pour chaque province des Prairies et 12 en Colombie-Britannique. Notre régime serait ainsi mieux équilibré. Quant à la désaffection dans les diverses régions du pays, l'Ouest où on emploie plus fréquemment ce terme se rendrait compte qu'il a un rôle plus important à jouer au sein du pouvoir législatif.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Pourriez-vous trouver 12 libéraux en Alberta?

M. MacGuigan: Attendez aux prochaines élections et vous trouverez une foule de libéraux en Alberta.

Je constate que mon temps de parole est presque terminé. J'aimerais faire une autre observation. Je ne pense pas que l'on veuille reprendre toutes les audiences du comité de la constitution. Nous avons déjà entendu plus d'un millier de témoins. Nous ne voulons sûrement pas voir un autre comité parcourir à nouveau tout le pays et recommencer tout ce travail.

Ce qu'il nous faut maintenant, c'est prendre une décision. Si cette décision doit être prise par le comité ou par le gouvernement, c'est aux députés à le dire, mais je pense que nous devrions nous éviter de faire les dépenses et de perdre le temps qu'il faudrait pour refaire tout le travail avant de prendre une décision, étant donné que tout le travail préparatoire a déjà été fait et qu'il ne reste plus qu'à décider.

● (1740)

[Français]

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur le président, je voudrais faire quelques remarques sur la motion présentement à l'étude et qui se rapporte à la nomination d'un comité de la Chambre pour examiner le rôle du Sénat au sein de notre Parlement.

Monsieur le président, je pense que cette motion mérite beaucoup de considération et, pour ma part, je vais abrégier mes remarques afin qu'elle puisse être adoptée par ce Parlement et qu'un comité soit nommé pour étudier en profondeur le rôle que l'autre Chambre joue au sein de notre Parlement.

La motion pose une question: Doit-on conserver le Sénat sous sa forme actuelle? Pour ma part, la réponse est non. On doit y apporter des changements et des changements majeurs. Ce n'est pas que j'aie des raisons d'être contre tel ou tel sénateur, absolument pas. J'ai parmi le Sénat, parmi les sénateurs, d'excellents amis, des gens avec qui j'ai eu l'occasion de causer et de vivre très longuement, et qui remplissent leur rôle d'une façon admirable.

Il arrive, monsieur le président, que le gouvernement n'accepte pas toujours les recommandations faites par l'autre Chambre, notamment, lorsqu'il s'agit de comités du Sénat qui fonctionnent d'une façon normale, qui font leur travail à travers le pays, et qui font rapport à la Chambre.

J'ai à l'esprit le comité sur la pauvreté, alors que les sénateurs ont parcouru tout le Canada pour examiner les conditions de vie des Canadiens, voir s'il y avait à travers le Canada des pauvres, déterminer quelles sont les raisons de cette pauvreté et à quel niveau la pauvreté peut se situer. Le président de ce comité spécial du Sénat, le sénateur Croll, a fait son rapport, un rapport formidable, mais, à ma connaissance, le gouvernement ne s'est jamais inspiré du rapport de ce comité. Donc, on a dépensé l'argent des contribuables canadiens complètement pour rien, bien que le rapport de ce comité contienne des suggestions

[M. MacGuigan.]

formidables qui devraient être mises en application et faire l'objet d'une loi de la part du Parlement. On n'en a pas tenu compte. Alors à quoi bon dépenser de l'argent pour faire circuler nos honorables amis de l'autre Chambre à travers le Canada, afin qu'ils étudient une question bien particulière, si on n'en tient pas compte par la suite? Or, monsieur le président, je pense que, même après cette étude faite à travers tout le Canada, la pauvreté continue à exister. On en entend parler continuellement. Des œuvres de bienfaisance de toutes sortes tentent d'aider les victimes de la pauvreté, et le gouvernement, semble-t-il, avec les provinces, a mis un plan à l'étude afin d'établir un régime de revenu minimum garanti. Mais cela marche à pas de tortue, cela ne fonctionne pas vite. La pauvreté nous devance, la pauvreté gagne du terrain sur nos lois.

C'est pour cela, je pense, que nous voyons à travers tout le Canada une situation, un malaise très grave. J'entends aujourd'hui à la radio, en me rendant à mon travail ici à Ottawa, un programme où on se penchait pour étudier les causes de la délinquance. On interrogeait également la population sur la loi qui est à l'étude à la Chambre, pour savoir si on doit maintenir ou abolir la peine capitale. Quelles sont les raisons qui amènent des personnes à être des meurtriers? On donnait comme raisons principales: des conditions économiques, des conditions sociales qui ne sont pas conformes à nos possibilités économiques. C'est donc ce qui amène certaines personnes à effectuer des vols avec infraction, à commettre des meurtres. Ce sont des commentaires que j'entendais ce matin à la radio en venant à Ottawa.

En tout cas, monsieur le président, je pense que nous devrions nous pencher davantage sur ces questions et tenir compte davantage des recommandations, des rapports, faits par les membres de l'autre Chambre, lorsque nous leur confions un travail. Si nous n'avons pas l'intention de changer notre attitude, si le gouvernement ne veut pas changer son attitude, je pense que le Sénat ne remplit aucun rôle valable.

Il nous arrive parfois des bills de l'autre Chambre, et cela m'étonne toujours cette façon de procéder, de voir que des projets de lois sont présentés à l'autre Chambre et, par la suite, nous reviennent pour étude ou pour approbation. Le plus souvent, ces bills concernent les questions économiques, les questions financières, la haute finance. Nous sommes donc pris dans une situation en nous demandant pourquoi cela a été accepté au Sénat? Doit-on le refuser ou l'accepter? Cela nous amène donc à travailler davantage afin d'essayer de voir quelles sont les raisons qui ont amené l'autre Chambre à accepter tel ou tel bill que l'on nous présente par la suite, ici, pour approbation.

Nous, du Parti Crédit Social du Canada, nous avons à notre programme un article relatif à l'autre Chambre.

● (1750)

Il faut tâcher d'apporter des améliorations pour que cette Chambre soit plus efficace, qu'elle soit en mesure de rendre de meilleurs services, qu'elle ne constitue pas uniquement un refuge de nominations politiques.

Je dois à ce propos féliciter le très honorable premier ministre (M. Trudeau) qui, depuis deux ou trois ans, a changé un peu la pratique traditionnelle. Je pense que l'heure était arrivée que cela se fasse, car à l'autre Chambre on devrait avoir un équilibre entre les partis politiques qui existent au Canada de façon à ce que cette Chambre représente véritablement les opinions de l'ensemble de la population.